



Avec le soutien de la Commission européenne



Renforcement des capacités des collectivités locales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire dans une logique de dialogue et de construction de la paix par le développement

Présentation synthétique du projet

Objectifs généraux

- Contribuer à renforcer les partenariats et le dialogue interculturel entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire afin de consolider la paix et la stabilité régionale
- Contribuer à renforcer les partenariats de coopération décentralisée Nord Sud
- Contribuer à renforcer le rôle des autorités locales dans le processus de décentralisation et leur reconnaissance comme partenaires des politiques de développement national et régional

Objectif spécifique

Renforcer les capacités des autorités locales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire afin de

- faciliter l'exercice de leur mandat dans un contexte de décentralisation
- développer l'accès aux financements internationaux
- soutenir la consolidation de la paix et le dialogue mutuel entre les deux pays

Composantes

1. Dialogue et coopération entre les autorités locales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire

Quatre Rencontres de haut niveau entre 50 élus burkinabé et ivoiriens, et les associations nationales de la région ouest africaine, sur des thèmes d'intérêt commun, notamment la coopération et l'intégration régionale, le financement de la décentralisation et des collectivités locales, le rôle des élus locaux dans la gestion des crises, l'alerte précoce, la place des femmes dans les autorités locales

2. Renforcement des associations nationales de collectivités locales

L'Assemblée des Districts et Départements de Côte d'Ivoire (ADDCI), l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF), l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF), l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) bénéficient de

- Recrutement d'un expert national pour 3 ans dans chaque association
- Formations pour les cadres des associations des deux pays, notamment en matière d'accès aux financements internationaux, lobbying, etc.
- Création de sites Internet pour les associations n'en ayant pas encore
- Développement des sites internet et création de banques de données pour les autres associations disposant d'un site Internet

3. Renforcement des élus et des cadres des autorités locales des deux pays

- 1 cycle de formation multipays sur l'accès aux financements internationaux et la gestion de projets



Avec le soutien de la Commission européenne



- 1 cycle de formation au Burkina Faso sur des thématiques définies par les élus et les associations nationales, notamment développement économique, sécurité alimentaire, agendas 21 locaux, participation citoyenne, etc.
- 1 cycle de formation en Côte d'Ivoire sur des thématiques définies par les élus et les associations nationales, notamment migration et gestion foncière, état civil, gestion des risques en milieu urbain, sécurité alimentaire

4. Développement de projets de coopération décentralisée ente collectivités locales européennes, ivoiriennes et burkinabé

- Organisation d'un séminaire rassemblant au moins 30 collectivités locales européennes et collectivités locales de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso
- Plans de communication pour les collectivités locales de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso à destination des partenaires internationaux

5. Communication – médias

Partenaires du projet

AIMF (Chef de file)
ADDCI, AMBF, ARBF, UVICOCI
Ville de Ouagadougou
Université des Collectivités (Côte d'Ivoire)
CUF

Collectivités locales burkinabé : les villes de l'AIMF et leur région correspondante identifiées avec les associations faïtières

Banfora – Cascades ; Bobo-Dioulasso – Hauts Bassins ; Dédougou – Boucle du Mouhoun ; Koudougou – Centre Ouest ; Ouagadougou – Centre ; Ouahigouya – Nord ; Tenkodogo – Centre Est ; Yako

Collectivités locales ivoiriennes identifiées avec les associations faïtières : les villes membres de l'AIMF : Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro ; les villes de Abengourou, Bondoukou, Bouaké, Daloa, Korhogo, Man, Odienné, San Pedro ; et les départements de Abengourou, Aboisso, Bouaké, Gagnoa ; Korhogo, San Pedro

Autorités de l'Etat

Ce financement a été obtenu sur la ligne budgétaire « autorités locales » de l'Union Européenne. De ce fait, seules les autorités locales peuvent être un bénéficiaire direct du programme. Cependant, l'AIMF a informé et consulté les autorités de tutelle au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire afin de l'inscrire dans les politiques nationales de ces deux Etats. De plus, les autorités de l'Etat seront étroitement associées à la préparation des activités (réunions, etc.) et invitées à participer et intervenir aux travaux.

Durée : 36 mois

Date prévisionnelle de démarrage

décembre 2009 / janvier 2010

Contact :
Laurent Jaboeuf
+ 33 1 44 88 22 83
l.jaboeuf@aimf.asso.fr